Indemnités journalières (IJ)

Le menu **Indemnités journalières** permet de saisir les différents arrêts de travail d'un salarié (maladie et/ou accident du travail). Il permet également d'avoir un regard élargi en affichant l'historique des indemnités du salarié.

Pour accéder à cette fenêtre, depuis la fenêtre des fiches de paie, choisissez l'option de menu contextuel :

Menu Evènements Paie / Indemnités journalières

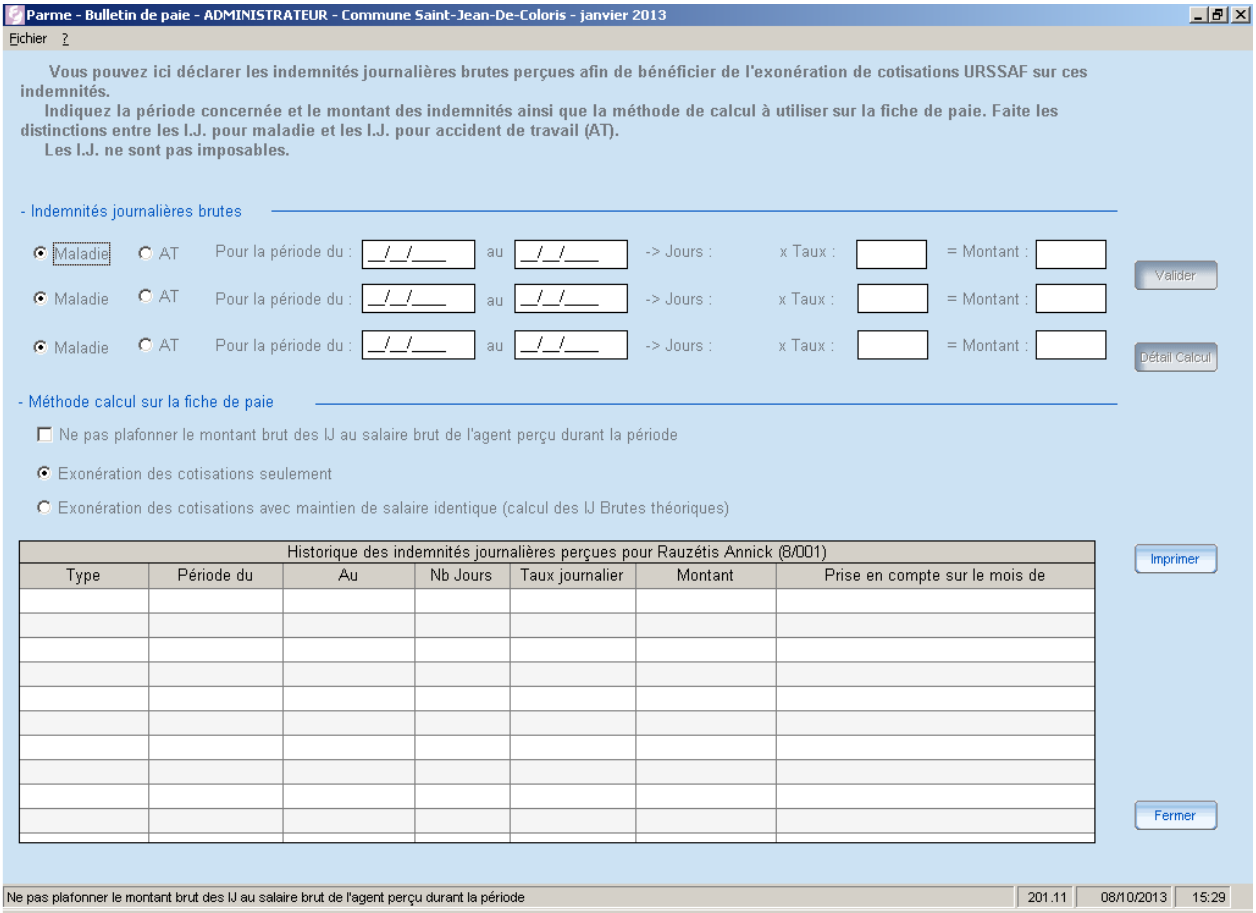

Parme® offre la possibilité de saisir jusqu'à trois périodes d'indemnisation mensuelles.

- Choisissez tout d'abord le type d'indemnité : arrêt maladie ou accident du travail.
- Renseignez ensuite les dates de début et fin, ainsi que le taux d'indemnisation ou son montant.
- Dans la partie Méthode de calcul sur la fiche de paie, choisissez le mode de calcul : Exonération des cotisations seulement, ou bien Exonération avec maintien du salaire.

- Si vous cochez « Exonération des cotisations seulement », cela permet de déduire les cotisations que le salarié et la commune a cotisé en plus pendant la période « maladie ». Les IJ sont soumises uniquement à la CSG/RDS.

  Dans ce cas, nous avons la rubrique « Indemnité journalière (pour mémoire) » = nb jours*IJ journalière brut. Ce montant est déduit des assiettes de cotisations.

©2002-2016 COSOLUCE. Tous droits réservés

Ensuite, le logiciel calcule les IJ nettes il s'agit de la rubrique « Indemnité journalières maladie extourne ». Ce montant, c'est le montant des IJ bruts et après une déduction théorique de CSG/RDS.

Ce qui veut dire, qu'on déduit les cotisations « trop payées » durant la période maladie, et la différence entre ces cotisations (sauf CSG/RDS car déjà retenu par la CPAM, elle verse uniquement les IJ nettes à la commune), on lui « rembourse au salarié (cotisations salariales) et à la mairie (cotisations patronales).

- Si vous cochez « Exonération des cotisations avec maintien de salaire identique », cela veut dire, qu'on verse à l'agent son salaire habituelle, sans remboursement des cotisations. Dans ce cas, parme va calculer le montant de IJ brut théoriques.

  Ce qui veut dire que le montant des IJ brut théoriques va être calculé par Parme de telle sorte que l'agent perçoive le même « net à payer » qu'avant, donc ses IJ ne modifieront pas son net à payer.

  Dans ce cas, une ligne pour l'extourne (rubrique « Indemnité journalière Maladie Extourne ») apparaît sur le bulletin.

- Vous pouvez aussi « Ne pas plafonner le montant brut des IJ au salaire brut de l'agent perçu durant la période ».

- Pressez le bouton Valider pour enregistrer la ou les indemnités.

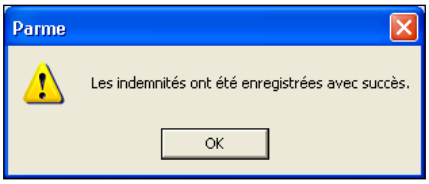

Remarque : Le tableau **Historique des indemnités journalières perçues** récapitule les IJ perçues les mois précédents par le salarié.

Remarques importantes :

- Quand les IJ sont payés à l'agent, on ne saisit pas des IJ sur son bulletin. Il faut saisir dans **Evènement Paies / Indemnités Journalières** uniquement en cas de subrogation et que la commune perçoit les IJ de l'agent.

- Normalement, on déclare le salarié avec maladie ordinaire sans traitement durant la période maladie.

  Certaines communes compensent la différence entre le salaire brut que l'agent aurait perçu en travaillant moins les IJ perçus en brut.

  C'est un choix, mais là il s'agit d'un rappel sur traitement et on ne déclare pas les IJ. Dans ce cas, il n'y a pas d'extourne, car les IJ brutes sont déduites directement sur le salaire brut.

©2002-2016 COSOLUCE. Tous droits réservés